

## Prolongation de la Responsable Administrative et Financière de l'UFR des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)

### Le Président de l'Université des Antilles

- Vu le code de l'Education ;
- Vu la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités ;
- Vu les statuts de l'université des Antilles approuvés par le Conseil d'administration du 05 juillet 2022 ;
- Vu la délibération n° 2022-02 du Conseil d'Administration de l'UA du 14 février 2022 portant élection de Monsieur Michel GEOFFROY en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;
- Vu l'arrêté CAB n° 2021-916 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021 nommant Madame Emma SAINT-CLAIR en qualité de Responsable Administrative et Financière de l'UFR STAPS ;
- Vu l'avenant au contrat de travail à durée déterminée n° 2021- 113 en date du 22 juillet 2022 de Madame Emma SAINT-CLAIR ;

### ARRETE

#### Article 1

**Madame Emma SAINT-CLAIR**, agent contractuel, est renouvelée dans ses fonctions de Responsable Administrative et Financière de l'UFR des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) de l'Université des Antilles.

#### Article 2

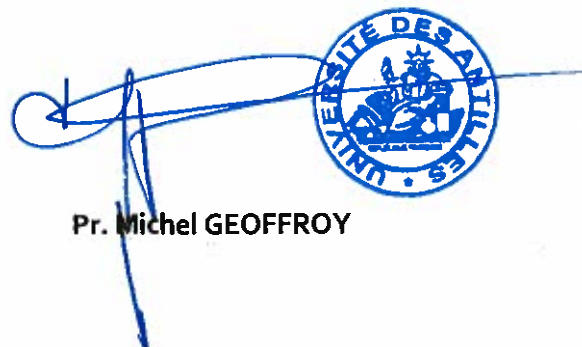
Cette nomination est prolongée jusqu'au **31 août 2023**.

#### Article 3

Le directeur général adjoint des services et la vice-présidente du pôle Guadeloupe sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 01 septembre 2022

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY